

# COMMUNIQUE DE LA REDACTION

[WWW.PORTAIL242.INFO](http://WWW.PORTAIL242.INFO)

SUR L'AFFAIRE MARC MAPINGOU CONTRE JEAN-CLAUDE NKO

---

Cité dans un article intitulé « [Congo-Gabon : la face cachée de la visite du Premier ministre gabonais Emmanuel Issoze chez Denis Sassou N'Guesso à Brazzaville](#) » paru le 23 novembre 2016 sur notre site Internet [www.portail242.info](http://www.portail242.info), Monsieur **Marc Mappingou Mitoumbi**, a attaqué en diffamation Monsieur **Jean-Claude Nkou**, journaliste co-auteur de l'article, et éditeur du journal en ligne. Le procès s'est ouvert cette semaine devant la 17<sup>e</sup> chambre du Tribunal de Paris, en France.

C'est accompagné de plusieurs dizaines de sympathisants politiques que Monsieur **Marc Mappingou Mitoumbi** s'est présenté à cette audience, à la suite de laquelle il aurait prévu une réception au Cercle militaire de Paris, pour célébrer ce qu'il disait être une victoire éclair et spectaculaire dans ce qu'il qualifie de « *guerre farouche contre l'Etat congolais et le régime de Denis Sassou-Nguesso* ».

Au delà de ces démonstrations de force, ainsi que des intimidations dont Monsieur **Marc Mappingou Mitoumbi** inonde depuis plusieurs mois la presse et l'Internet, nous avons choisi, sereinement de laisser la justice suivre son cours.

Car, contrairement à ce qu'il affirme, notre [portail242.info](http://portail242.info) est un site Internet professionnel et autonome. Il n'est placé sous la tutelle d'aucune institution officielle de l'Etat congolais. Comme tous les journalistes, notre équipe a régulièrement recours à des sources crédibles, que nous contrôlons, et dont nous analysons, recoupons et vérifions suffisamment les informations avant la publication.

Nous n'avons pas contesté le droit de Monsieur **Marc Mappingou Mitoumbi** de se pourvoir devant la justice française, dans une affaire pourtant congolo-congolaise. Nous attendons la décision de la 17<sup>ème</sup> chambre du Tribunal de Paris qui se prononcera le 26 avril 2017, avant tout, sur la régularité de la procédure intentée contre la personne de Monsieur **Jean-Claude Nkou**.

Mais nous avons été spécialement étonnés par le battage médiatique et la virulence de la mobilisation politique autour de ce litige de presse. Par ailleurs, nous constatons que Monsieur **Marc Mappingou Mitoumbi** ne s'est jamais tourné vers notre rédaction pour apporter ni un démenti, ni un droit de réponse, comme cela est de coutume dans ce type de contentieux.

Fait à Brazzaville, le 16 mars 2017  
*Rédaction [www.portail242.info](http://www.portail242.info)*